



Problème communauté de commune permis de construire

Par **coconeo74**, le **29/06/2015 à 10:57**

Bonjour, suite au dépôt de mon permis de construire, la communauté de commune instruisant le dossier nous impose des modifications et un délai de 6 mois pour cause de périmètre des Batiments de France. Les ABF de Versailles nous ont envoyé un courrier invalidant ce périmètre et nous confirmant qu'ils n'étaient pas concernés. Depuis nous avons modifié notre permis avec l'accord du maire et de son responsable urbanisme mais la communauté de commune ne veut rien savoir. Peut-on nous retourner juridiquement contre ces derniers? merci à vous cdtrnn. Brissonneau

Par **moisse**, le **29/06/2015 à 11:53**

Bonjour, Le refus doit être motivé et porter les voies de recours à votre disposition.

Par **coconeo74**, le **29/06/2015 à 19:13**

merci pour votre réponse. cdtrnn.b

Par **talcoat**, le **30/06/2015 à 11:18**

Bonjour, rnIl n'est pas clairement précisé si le service instructeur a notifié un refus officiel et les motifs exposés à cette décision.rnCordialement

Par **cocone074**, le **30/06/2015 à 19:09**

Bonsoir, rnLe service instructeur du pôle n'a pas notifié de refus mais refuse de comprendre que le terrain n'est pas dans le périmètre des ABF.rnNous attendons leur retour positif ou négatif et aviserons à ce moment en réaction à leur motivation de refus si il y a.rnCordialement

Par **talcoat**, le **01/07/2015 à 11:48**

Bonjour, rnLe rôle du maire de la commune reste prépondérant, il donne avis et conseils et signe les permis de construire.rnLe problème évoqué ne pose qu'une erreur d'appréciation de la zone de protection architecturale invalidée officiellement par l'ABF et un allongement de délai d'instruction motivé par cette consultation, un délai maximum qui ne sera pas forcément suivi.rnCordialement

Par **cocone074**, le **01/07/2015 à 19:09**

Bonsoir, rnEffectivement le maire vient de provoqué une réunion avec toutes les parties .rnUn recours ne devrait pas être nécessaire.rnMerci pour vos retours.rnCordialement